

SYCTOM de l'Agglomération parisienne : Orientations budgétaires 2007

Mercredi 18 octobre, le Comité syndical réuni sous la Présidence de François Dagnaud s'est consacré à la préparation des orientations budgétaires de l'année 2007.

Poursuite de la baisse des déchets à traiter

Le plan de prévention des déchets du SYCTOM prévu sur 5 ans est entré dans sa deuxième année d'application. Déjà, entre 2004 et 2006, les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 12 kg par habitant pendant que la collecte sélective progressait de 4 kg, soit un total de 50 000 tonnes de moins à traiter.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2007 avec une diminution attendue de 18 000 tonnes d'ordures ménagères, alors que l'augmentation de 7 000 tonnes des collectes sélectives permettra de dépasser le taux de 30 kg par an et par habitant.

Ouverture du centre multifilières Isséane

L'année 2007 sera marquée par la fin du chantier et la mise en service d'Isséane au cours du second semestre, avec des provisions financières prévues en conséquence.

Le centre traitera chaque année 20 000 tonnes de collectes sélectives et 30 000 tonnes d'objets encombrants. La valorisation énergétique de 460 000 tonnes de déchets fournira de la vapeur pour chauffer l'équivalent de 79 000 logements, économisant ainsi 110 000 tonnes équivalent pétrole.

En outre, le SYCTOM engagera en 2007 la construction des centres de tri de collectes sélectives de Sevran et de Paris 15, pour une livraison en 2008.

Diversification des modes de traitement

Le syndicat finalisera en 2007 les études des deux projets d'unités de traitement biologique par méthanisation à Romainville et au Blanc-Mesnil – Aulnay-sous-Bois.

D'un montant de 100 M€ HT, le projet de Romainville permettra le tri et la méthanisation de 322 500 tonnes/an d'ordures ménagères et le tri de 30 000 tonnes/an de collectes sélectives. Sa mise en service est prévue pour 2012.

Le projet du Blanc-Mesnil – Aulnay-sous-Bois, conçu en partenariat avec le SIAAP sur un terrain du Conseil général de Seine-Saint-Denis, traitera en même temps les déchets ménagers et les boues de la station d'épuration en construction à proximité. Il permettra le tri de 80 000 tonnes/an d'ordures brutes pour méthaniser leur partie fermentescible, soit 40 000 tonnes/an. Il traitera aussi 10 000 tonnes/an de boues de la station d'épuration des eaux du SIAAP. Après production de biogaz, la valorisation de résidus solides se fera sous forme de compost.

Augmentation des transports alternatifs

Le SYCTOM poursuit sa politique de développement des transports alternatifs à la route. Tous les mâchefers, les journaux-magazines des centres de tri de Nanterre et de Gennevilliers, les gravats de la déchetterie Paris XIII partent déjà par transport fluvial ou ferré. De nouvelles solutions sont étudiées pour évacuer les matériaux triés de l'ensemble de ses centres de tri de collectes sélectives et pour transporter les objets encombrants. Le centre de tri des encombrants à Saint-Denis sera réaménagé ; le SYCTOM étudie la faisabilité d'un transfert fluvial sur le secteur de Tolbiac.



Maintien du soutien aux collectes sélectives

Les collectes sélectives traitées par le syndicat devraient augmenter de 4,5 % en 2007 après une augmentation de plus de 9% de 2005 à 2006.

Stabilisé au niveau de 2006, le soutien du SYCTOM aux communes adhérentes pour la collecte sélective sera forfaitisé en 2007 dans une subvention unique d'un montant de 125,89 € la tonne.

Grâce à la progression attendue de leurs tonnages de collectes sélectives, toutes les communes percevront davantage de recettes tout en permettant au syndicat d'en maîtriser la charge globale et de contenir la hausse de la redevance.

Des actions partenariales seront engagées en 2008 pour améliorer les ratios encore insuffisants de certaines communes en prenant appui sur un système rénové de soutien qui devra à la fois rester fortement incitatif et préserver les équilibres financiers du syndicat.

Lancement d'une campagne de sensibilisation à la reprise des DEEE

La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se met en place en cette fin d'année.

Le comité syndical a décidé de lancer une grande campagne de communication afin d'inciter les habitants à faire jouer la reprise obligatoire par le vendeur d'un matériel usagé pour un matériel acheté, le "un pour un", et de les informer sur la réglementation. Des outils seront à la disposition de chacune des communes adhérentes pour affichage ou diffusion locale.

Les nouvelles modalités de gestion des DEEE avec reprise et recyclage par des organismes agréés devraient éviter l'arrivée d'une partie de ces tonnages dans les centres du SYCTOM.

30 % de subvention pour la création de déchetteries

Parallèlement, les déchetteries jouent un rôle complémentaire et important pour valoriser les apports volontaires des habitants.

En appui aux projets de réseaux de déchetteries des deux syndicats primaires, SITOM 93 et SYELOM 92, le SYCTOM propose de poursuivre en 2007 le soutien aux communes pour la création de tels équipements de proximité et d'assurer un niveau global de subvention à 30% du coût de la construction.

Une hausse de la redevance conforme aux engagements pris

Réalistes mais ambitieux, ces objectifs nécessitent une gestion très stricte particulièrement en raison des provisions nécessaires à la mise en service d'Isséane avec l'arrêt concomitant du centre de transfert d'Issy 1.

Inscrits dans une démarche pluriannuelle, ils respectent les engagements pris vis à vis des collectivités adhérentes et en particulier la limitation de l'évolution annuelle de la redevance qui reste fixée à 6%.

Pour plus d'information, cf. le site www.syctom-paris.fr

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la communication du SYCTOM – Tél. 01 40 13 17 86 –
courriel : menseau@syctom-paris.fr